

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Christelle QUERE**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 87 690 €.

Les propositions de subventions aux associations sportives sont les suivantes :

1) Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 30 300 € :

- 2 000 € au CDOS selon convention pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...);
- 5 000 € à l'association Espoir Basket Quimper Cornouaille pour le soutien à l'équipe féminine de basket évoluant en championnat de Nationale 3 ;
- 5 000 € à l'association Kemp'Air Parachutisme pour la participation aux frais de réparation de l'avion utilisé par l'école de parachutisme ;

➤ 14 800 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet - Quimper Escalade, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars ;

➤ 3 500 € à l'association Quimper Orientation selon la convention pour la gestion de l'entretien des postes semi permanents de course d'orientation dans les différents bois.

2) Subventions de formation :

Compte 414-6745-711

Une aide totale de 3 140 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations internes, fédérales ou d'État, répartie comme suit :

➤ ASEA Basket	205 €
➤ Club de Canoé Kayak Quimper Cornouaille	565 €
➤ Kelted	250 €
➤ La Quimpéroise	225 €
➤ Quimper Orientation Coatarmor	360 €
➤ Quimper GR en Finistère	205 €
➤ Palmes en Cornouaille	35 €
➤ Squash Quimper Cornouaille	135 €
➤ Tennis Club Quimper	230 €
➤ UJAP Badminton	135 €
➤ UJAP basket	795 €

3) Subventions pour l'aide à l'initiative sportive :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 6 250 € :

➤ 1 250 € à l'association de l'école Léon Goraguer Quimper Orientation pour la participation au projet « Sport et Olympisme, une école e la vie », destiné à promouvoir, dans le cadre du PEL, les valeurs du sport au sein de l'école sur les différents temps de l'enfant pour le respect du bien vivre ensemble ;

➤ 5 000 € à l'association Club d'Aviron de l'Odet pour le soutien au projet de sport santé visant à accueillir au sein de l'association des personnes malades venant au sport sur prescription thérapeutique.

4) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 8 000 € sur 2020 et 40 000 € sur 2021 :

- 2 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour les frais engagés dans la préparation de l'organisation de la 38ème Descente de l'Odet prévue initialement le 14 juin 2020 ;
- 1 000 € à l'association Quimper Cornouaille Handball pour la participation à l'organisation du challenge Caraty le 30 août 2020 à la Halle des Sports de Penhars ;
- 500 € à l'association Sport Pour Tous pour la manifestation sportive pour tous organisée dans le cadre des 40 ans de l'association les 14 et 15 septembre ;
- 1 000 € à l'association Courir avec Brin d'Avoine pour la participation à l'organisation des 17èmes Foulées de Brin d'Avoine le 13 septembre 2020 à Quimper ;
- 2 500 € à l'association Vélo Sport Quimpérois pour la participation à l'organisation du Cyclo-Cross du Corniguel le 3 octobre 2020 ;
- 1 000 € à l'association La Kemper Rose pour la participation à l'organisation de la course à pied du 4 octobre 2020, organisée en virtuel pour raisons sanitaires covid-19 ;
- 40 000 € au Comité d'organisation de l'Open Breizh Izel pour la participation à l'organisation de la 11ème édition de l'Open International de tennis, sous réserve de la tenue de l'évènement prévu au parc des expositions à Penvillers du lundi 25 janvier au dimanche 31 janvier 2021.

5) Subventions d'équipement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 40 000 € :

- 8 500 € à l'association Amicale Laïque de Quimper section musculation pour la participation à l'aménagement d'une salle de boxe rue Bourla ;
- 17 000 € à l'association La Quimpéroise pour la participation à l'achat d'un praticable ;
- 13 000 € à l'association Freewheels pour la participation à l'achat de matériel et à la remise en état et l'amélioration du terrain de bosses du Corniguel,

permettant l'apprentissage et le perfectionnement du BMX et pratiques dérivées, et l'organisation d'évènements ;

➤ 1 500 € à l'association Squash Quimper Cornouaille pour la participation à l'acquisition d'un court mobile et démontable.

Après avoir délibéré, monsieur Gilbert HASCOËT ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

1 - accorder les subventions ci-dessus ;

2 - signer les avenants et conventions à intervenir.